

- le pays qui manque à son engagement de suivre les Directives dans la période entre deux consultations (par exemple, à cause de facteurs externes qui entraînent une dégradation de la situation de sa balance des paiements) devrait demander dans les moindres délais que des consultations anticipées aient lieu pour faire approuver par le Comité les mesures exceptionnelles qu'il a prises;
- le pays qui, ayant obtenu l'approbation du Comité pour appliquer des mesures exceptionnelles, s'écarte ou souhaite s'écarter de son plan de libéralisation des échanges visés par des mesures liées à des difficultés de balance des paiements d'une manière qui freine ses progrès en la matière (par exemple, à cause de facteurs externes défavorables) devrait demander dans les moindres délais que des consultations anticipées aient lieu pour faire approuver par le Comité cette dérogation à son engagement.

Pour un pays en développement dont la libéralisation des échanges progresse rapidement, le Comité peut décider que les consultations suivantes se feront selon les procédures simplifiées.

Lorsqu'ils fixeront les dates exactes des consultations, le Comité de la balance des paiements et les fonctionnaires compétents du FMI s'efforceront de coordonner leurs calendriers respectifs afin que le Comité soit, le moment venu, en possession d'un exposé à jour du FMI concernant la situation de la balance des paiements et la politique économique du pays appelé en consultations.

Renseignements à fournir au Comité

Dans les notifications concernant les restrictions au commerce liées à des difficultés de balance des paiements et les exposés qui seront communiqués au Comité suffisamment tôt avant les consultations, les pays fourniront des renseignements complets sur les éléments ci-après:

- niveau et portée des majorations des droits de douane opérées pour des raisons de balance des paiements, avec indication des positions faisant l'objet de consolidations;
- produits touchés par les restrictions quantitatives appliquées pour des raisons de balance des paiements; types de restrictions appliqués - régime de licences discrétionnaires, par exemple - et modalités d'application des restrictions par exemple, comment est déterminé le volume d'importations autorisé;
- portée des restrictions quantitatives liées à des difficultés de balance des paiements - par exemple, part de la production intérieure totale, tarif douanier, et courants d'importation soumis à restriction;
- courants d'échanges récents des produits soumis à restriction.
- temps écoulé depuis l'introduction de mesures particulières liées à